

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2019

FAVORISER L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF - (N° 1757)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° AC9

présenté par

Mme Buffet, Mme Faucillon, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne,
M. Dharréville, M. Dufrègne, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le recours illimité aux stagiaires, le cas échéant non rémunérés dans la limite des deux mois de présence, ne nous semble ni pertinent, ni souhaitable. Ils tendent bien souvent à constituer une main d'oeuvre gratuite, venant se substituer à des emplois classiques. Recourir sans limites à des stages de courtes durées n'aidera en rien les associations, qui ont surtout besoin d'un engagement bénévole facilité et d'emplois associatifs perennes.